

## AMAP DES VOLONTAIRES CONTRAT OEUFS SAISON 2024-2025

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements de la Charte des AMAP, parmi lesquels :

Je soussignée, **Marie LEGRIS, exploitante agricole à Longnes (78)**, Siret 813 319 134 00017, m'engage à :

- fournir des œufs biologiques, conformément à la réglementation AB, issus de mon élevage. Les œufs pourront être de différents calibres, selon le rythme de vie de l'élevage : S (<53g), M (<63g), L (<73g) ou XL (+73g).
- vous proposer un contrat bi mensuel : par 6 œufs (1/2 panier) ou par 12 œufs (1 panier) .
- assurer des livraisons chez Chloé Jakubowicz, maraîchère de l'AMAP, qui vous les remettra lors de vos distributions. En cas d'impossibilité de livraison : des solutions compensatrices seront envisagées par les deux parties.

Je soussigné.e,

Prénom, Nom	Email (en majuscule)	Téléphone	Adresse

M'engage à :

- acheter les quantités d'œufs souscrites à ce présent contrat et à régler d'avance, par chèque à l'ordre de Marie LEGRIS et à remettre contrat et chèque à la référente Sakina Calvet ([sakical@laposte.net](mailto:sakical@laposte.net)) ou (06 83 41 73 54)
- accepter les aléas qui peuvent intervenir durant la production.
- venir chercher les œufs, sur le lieu de distribution de l'Amap des Volontaires.
- faire remettre ma commande à un ami/membre de ma famille ou de la céder à un autre Amapien en cas d'impossibilité de venir la chercher.

### Planning des distributions d'œufs

1	lun. 14 oct. 24	10	lun. 17 févr. 25	19	lun. 21 juillet. 25
2	lun. 28 oct. 24	11	lun. 3 mars 25	20	lun. 4 août 25
3	<b>mardi 12 nov. 24</b>	12	lun. 17 mars 25	21	lun.18 août 25
4	lun. 25 nov. 24	13	lun. 7 avril 25	22	lun. 1 sept. 25
5	lun. 9 déc. 24	14	lun. 12 mai. 25	23	lun.15 sept. 25
6	<b>lun. 16 déc. 24</b>	15	lun. 26 mai 25	24	lun. 29 sept. 25
7	lun. 6 janv. 25	16	<b>mardi. 10 juin 25</b>		
8	lun. 20 janv. 25	17	lun. 23 juin 25		
9	lun. 3 fév. 25	18	lun. 7 juillet 25		

### QUANTITÉ SOUHAITÉE

<input type="checkbox"/>	½ panier (6 œufs)	2,40 x 24 = 57,60€
<input type="checkbox"/>	1 panier (12 œufs)	4,80 x 24 = 115,20€

\*Si plusieurs chèques sont prévus pour le règlement, merci de bien vouloir noter le nombre et la date d'encaissement souhaitée :

Ce contrat est établi en 2 exemplaires, l'un conservé par l'agricultrice, l'autre par l'adhérent.e.

Fait à Paris le

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé » :  
Adhérent-e de l'AMAP Volontaires

Marie LEGRIS, agricultrice

